

Votre jour de collecte change en 2025 !

Monsieur le Maire de Saint-Martin-l'Ars,

Suite à une réorganisation des circuits de collecte sur les 90 communes gérées par le SIMER, nous vous informons de **la modification du jour de collecte pour votre commune en 2025**.

Pour la collecte des ordures ménagères ainsi que des emballages et papiers, les usagers bénéficient d'un ramassage une semaine sur deux :

TOUS LES MARDIS DES SEMAINES IMPAIRES
(au lieu du mercredi les semaines impaires).

Les lieux-dits « l'Etang de Razay » et « la Valette » restent le LUNDI DES SEMAINES IMPAIRES. Le changement sera à compter du **LUNDI 13 JANVIER 2025**.

Dans ce cadre, les usagers recevront un courrier d'information avec leur nouveau jour de collecte courant décembre 2024.

Les habitants, qui changent ou non de jours de collecte, sont invités à :

- télécharger leur calendrier sur simer86.fr,
- ou le consulter sur l'application MONTRI,
- ou les retirer en mairie (à partir de mi-décembre 2025).

Pour cela, nous vous transmettrons quelques exemplaires du Journal du Tri n°33 et des calendriers de collecte 2025, afin de pouvoir les mettre à disposition en mairie.

La **collecte hebdomadaire des professionnels** demeure le **mardi**.

Nous vous rappelons que les horaires de collecte peuvent être variables sur la journée, les **équipements de collecte** doivent donc être sortis **la veille au soir à partir de 19 heures**.

Les équipes du SIMER demeurent mobilisées pour répondre à vos interrogations et vous apporter tout complément d'information. Par ailleurs, si vous souhaitez recevoir de la documentation nécessaire à votre communication, vous pouvez contacter le Service Communication : Mme Jessy CHALIFOUR au 05.49.91.99.63 ou par mail à communication@simer86.fr.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire de St-Martin-l'Ars, l'expression de nos cordiales salutations.

Le Président,
Le Président
Patrick BOYER
